

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIV

BEAUCEVILLE—AVRIL 1918

No 4

Un corsaire canadien : Jean Leger de la Grange

(Suite et fin)

PROCES-VERBAL SUR LE NAVIRE PEMBROKE
GALLEY PRIS SUR LES ANGLAIS,
4 NOVEMBRE 1704

L'an mil sept cent quatre le quatriesme jour de novembre huit heures du matin, nous Claude de Bermen Escuier seigneur de la Martinière, conseiller du Roy et son lieutenant général civil et criminel au siège de la prévosté et admirauté de Québec accompagné de M. Joseph Prieur procureur du Roy commis et M. Florent de la Cetierre, nostre commis greffier sur la requeste à nous présentée par les Srs Jean Léger de la Grange capitaine commandant le navire le Pembroke Gallay par luy pris sur les Anglais, Claude Poperet et Antoine de la Garde marchand en cette ville principaux intéressez dans l'armement qu'ils ont fait tendante pour les causes y contenues à ce ql. nous plut leur permettre faire descharger du d. navire tel nombre de poisson qu'ils jugeront à propos pour alléger le dt. et ce mettre en estat d'ataquer où se défendre en passant en France, auci..... de liberté

qu'a cet effait voulussions nous transporter à bord du d. navire aux fins de procéder à la levée des scellez par nous apposées au dt. navire et estre present à la d. descharges pour faire invenre. de ce qui serait deschargé notre ordonnance estant au bas en datte du 30 8bre dernier portant communication de la d. requeste au procureur du Roy commis et receveur de l'admirauté ; ensuite de laquelle sont les conclusions du dt. procureur du Roy commis, et celles du dt. receveur des trante et trante un .du d. mois d'octobre dernier, nous nous sommes transportez à bord du dt navire et avons procédé à la levée des dits scellez après les avoir reconnus scains et entiers et avons contormément aux dittes conclusions permis aux dits armateurs adjudicataires du dt. vaisseau et de sa cargaison de fre. descharger à terre tel nombre de poisson qu'ils jugeront à propos pour en estre par nous fait inventaire le receveur de Monseigneur l'amiral présent ou douement appellé, pour ensuite les scellez estre reaposez jusqu'à ce qu'il soit pourveu d'un commis pour les droits de Monseigneur l'amiral et Jeans à la part dont et de quoi nous avons dressé le d. present procez verbal et avons ordonné que le dt. Pierre-François Fromage commis à la garde des dits scellez demeurera chargé des effaits qui resteront dans le dt. navire jusques au dt. temps et avec le dt. sieur LaGrange, Garigue écrivain dans le dt. vaisseau et nous signé

La Grange

Prieur

C. de Bermen

F. Fromage

Garric

Et à l'instant est intervenu le sieur George Regnard Duplessis receveur de Monseigneur l'amiral, lequel nous a dit que pour la conservation de ses droits il a conformément à l'avis pris de Monseigneur l'intendant nommé le nommé Blaise Garigue écrivain sur le d. vaisseau auquel il confie

les interests de Monseigneur lamiral conformément à son réquisitoire en datte du trante uniesme jour d'octobre dernier. Et autre requisitoire en conformité du premier au bas d'une requeste présentée par une partye des jeans à la part en datte du jour d'hiert, nous attendu la requeste à nous présentée par les dits jeans à la part contrainte à la nomination par le d. sr Duplessy receveur de mon dt. seigneur amiral nous avons ordonné que les dits jeans à la part se retireront vers mon dt. seigneur intendant prandre sest avis sur le fait en question et a le d. s. Duplessis signé.

C. de Bermen

Regnard Duplessis (1)

ACTE D'ASSOCIATION ENTRE JEAN LEGER DE LA
GRANGE ET RENE-LOUIS CHARTIER
DE LOTBINIERE

Par devant le notaire en la prevosté de Québec soussigné résidant et témoins cy bas nommez fut present le sieur Jean Leger de la Grange marchand demeurant en cette ville de Québec d'une part et Monsieur Me René-Louis Chartier Ecuyer seigneur de Lotbinière premier conseiller au Conseil Souverain de ce pays d'autre part lesquels ont reconnu estre convenu de ce qui suit, qui est que le d. sieur de la Grange a associé et associe mon dt. sieur de Lotbinière ce acceptant pour moitié franche dans le quart d'interest que le d. sieur de la Grange a pris et s'est intéressé dans l'achapt quy a esté fait par luy et ses associez du navire le Pembrok Gallet et gargaison d'icelluy par luy sieur de la Grange pris sur les Anglais nos ennemis pour la somme de soixante un mil sept cens quatre livres suivant l'adjudication quy en a

(1) Pièce conservée aux Archives Judiciaires de Québec.

esté faite par monsieur le lieutenant général de la prévosté de cette ville le vingt-huit octobre dernier lequel quart monte à la somme de quinze mil quatre cent vingt six livres ; pour de la moitié au dt. quart montant à la somme de sept mil sept cent douze livres courir par mond. sieur de Lotbinière les risques de la perte comme des profits qu'il plaira à Dieu donner au lieu et place du d. sieur de la Grange, de la mesme manière que le d. sieur de la Grange est obligé de les courir comme tous les autres associez et dans tanter les entreprises que le d. sieur de la Grange et susd. associez jugeront à propos de faire pour l'exploitation du d. navire cargaison d'icelluy et du tout ce quy en pourra provenir circonstances et dependances sans aucune exception ny réserve et à cette fin de rembourser au d. sieur de la Grange la moitié franche de tout ce qu'il luy conviendra cy après de toucher pour sa part à cause du d. quart d'interest tant pour leurs victuailles et avances à l'équipage pour mettre leur navire hors de la rade devant cette ville que pour toutes autres depanses generalement et sans aucune exception qu'il conviendra faire pour toutes les entreprises que la d. societté jugera à propos de faire cy après pour raison de ce : Cette association ainsy faite moyennant pareille somme de sept mille sept cent onze livres pour le principal de la moitié au d. quart que mon d. sieur de Lotbinière a payée et remboursé au d. sieur de la Grange ce jourd'huy en monnaye de cartes ainsy que le d. sieur de la Grange l'a reconnu et s'en tient content et l'en quitte et descharge, et outre ce aux conditions de payer sa part des avances qu'il conviendra faire comme il est cy-dessus dit, car ainsy etc out etc. Renonçant etc. Fait et passé en l'estude du d. notaire avant midy le treiziesme jour de novembre mil sept cent quatre en presence des sieurs Estienne Mirambeau et François Rageot

témoins quy ont avec les d. parties et notaire signé.

Jean Léger de la Grange

R. L. Chartier de Lotbinière

Mirambeau

Rageot

Chambalon (1)

JUGEMENT RENDU PAR LA PREVOTE DE QUÉBEC
ENTRE LE SIEUR LEGER DE LA GRANGE ET
LE SIEUR DOMINIQUE BERGERON, AU NOM ET
COMME TUTEUR DE L'ENFANT MINEUR DU
SIEUR CLAUDE PAUPERET, INTERESSE ET DI-
RECTEUR A L'ARMEMENT DU SIEUR LEGER
DE LA GRANGE (1er mars 1709).

Audiance tenue le vendredi premier jour de mars 1709
où étaient monsieur le lieutenant particulier et monsr. le
procureur du Roy.

Entre le sieur Léger de la Grange capitaine comman-
dant les vaisseaux de Sa Majesté demeurant de présent en
l'ancienne France tant pour luy que pour les armateurs au
brigantin le Joybert armé et expédié en cette ville sous le
commandement du d. sieur de la Grange au mois de juin
mil sept cent quatre et comme estant aux droits de Son Al-
tesse Serenissime monseigneur le comte de Toulouse grand
admiral de France demandeur suivant son exploit en datte
du dix janvier dernier, comparant par le sieur Guillaume
Gaillard bourgeois en cette ville son procureur d'une part
et le sieur Dominique Bergeron aussy marchand bourgeois
en cette dite ville au nom et comme tuteur de l'enfant mi-
neur de deffunct le sieur Claude Pauperet vivant aussy mar-
chand bourgeois de cette dite ville intéressé et directeur au

(1) Acte de Louis Chambalon, notaire à Québec, le 13 novembre
1709.

dit armement, présent en personne deffendeur au d. nom d'autre part, et le sieur Georges Regnard Duplessis seigneur de la coste de Lauzon, trésorier de la marine en ce pays et receveur de Son Altesse Serenissime mon dit seigneur l'admiral en ce dit pays, intervenant en cause encore d'autre part, après que par le demandeur es d. non comparant comme dit est a esté conclud aux fins du dit exploit à ce que le deffendeur au d. nom soit condamné à luy payer ausy au d. nom la somme de deux mil neuf cent quarante sept livres trois sols monnaye de ce pays et ce par privilege et préférence à tous creanciers, d'autant que la d. somme a esté laissée en depost en mains du dit deffunt Pauperet comme directeur du d. armement par le dit sieur Duplessis au d. nom de receveur pour restant des droits du dixé du navire le Pembro Gallay prise faite par le d. sieur demandeur sur les ennemis de l'Etat la d. année mil sept cent quatre sur lesperance que les d. armateurs avaient que Son Altesse Serenissime leur en ferait remise ce qui leur a e-té accordé, suivant un billet du d. feu sieur Pauperet en datte du quatre mars mil sept cent cinq, et un autre billet du d. sieur Duplessis en datte du sixe febvrier 1708 et que par conséquent les d. armateurs sont dans les mesmes droits et privileges de Son Altesse Serenissime pour le recouvrement de la d. somme, aux offres que fait le dit sieur demandeur es dits noms de precompter et deduire au dit deffendeur au d. nom ce qui pourra luy revenir pour son interest sans prejudice d'autre deub et aux despens, et que par le d. Bergeron au d. nom a esté dit, que le d. sr. demandeur n'est pas en droit de luy demander la d. somme le dit sieur Duplessis n'ayant point passé d'ordre au dos du billet du dit deffunct Pauperet, mais bien le d. sieur Duplessis en la d. qualité de receveur en ce pays avec lequel il a un compte par lequel il paraist que le

dit sieur Duplessis doit six mil huict cent quatre vingt seize livres dix huict sols et dans lequel le dit billet peutestre passé, et par le d. sieur Duplessis a esté dit qu'il étoit inutile qu'on le fit intervenir attendu que c'est au d. deffendeur au nom à payer aux d. armateurs la d. somme de 2947⁷ 3 s. monnaye de ce pays suivant la remise qui en a esté faite aux d. armateurs, et qu'à l'égard des sommes qui luy sont demandées par le d. deffendeur il n'en doit pas un sol et qu'il n'a jamais eu aucun compte avec le d. deffunct Pauperet que par billet qu'ils se sont rendus réciproquement, que mesme le d. deffendeur au d. nom luy a payé depuis la mort du dit Pauperet par ordonnance de monseigneur l'intendant un billet de quatre cent quatre vingt et tant de livres monnaye de France qui fesait la solde de tous ses comptes là, qu'ainsy il demande a estre renvoyé de l'action à luy intentée, et par le deffendeur a esté repliqué qu'il demande a estre dechargé du privilège demandé par les armateurs attendu que le billet du d. deffunct Pauperet fait au d. sieur Duplessis est au sujet du commerce qu'ils pouvaient avoir ensemble. Parties ouyes veu la sentence rendue en cette prevosté le dix huicte janvier dernier qui ordonne avant faire droit que la remise faite par monseigneur l'admiral aux dits armateurs sera représentée et permet au deffendeur de faire intervenir en cause le dit sieur Duplessis si bon luy semble ; la remise faite par monseigneur l'admiral aux d. armateurs le trois juin mil sept cent cinq de la somme de trois mil cinq cent trente cinq livres pour moitié de son dixiesme sur la prise du d. Pembro Fallay, le billet à ordre fait par le d. deffunct Pauperet au d. sieur Duplessis au d. nom en datte du 4 mars 1705, un billet du d. sieur Duplessis en datte du dt. juin sixe febvrier 1708 par lequel il certifie que le billet du d. Pauperet ne luy a esté fait que pour seureté de la d. som-

me de 2947" 3 d. sur lesperance qu'il avait que Son Altesse Serenissime en ferait remise en faveur des d. armateurs et tout considéré nous ordonnons que le d. sr Bergeron au d. nom fera délivrance au dit sieur demandeur es d. nom de la somme de deux mil neuf cent quarente sept livres trois sols monnaye de ce pays portée au dit billet susdatté signé Pauperet et ce par prefferance attendu que c'est droits d'armirauté et suivant la remise qui en a esté faite par monseigneur l'admiral, et à l'égard des sommes demandées par le dit deffendeur au d. nom au dit sieur Duplessis, ordonnons qu'il en communiquera un état au d. sieur Duplessis pour y estre répondu ainsy qu'il avisera bon estre, et avons condamné le deffendeur au d. nom aux despens, Mandons, etc.

Dupuy (1)

Un Record Notarial

On a déposé, il y a quelques semaines, dans les archives du palais de justice de Montréal, l'étude du notaire T. Doucet admis à la profession en 1867 et mort en 1917. Les archives de Montréal possédaient déjà les actes de son père qui a pratiqué de 1839 à 1867 et ceux de son grand-père qui instrumenta de 1804 à 1855.

Ces trois Doucet furent donc notaires successivement pendant 113 ans, 1804 à 1917.

Le chiffre total des actes qu'ils ont signé se répartit comme suit :

1er Doucet, 1804-1855	30,754 actes
2e Doucet, 1839-1867	28,558 "
3e Doucet, 1867-1917	44,583 "

Total....103,867 actes

Ce doit être un record ?

E.-Z. Massicotte

(1) Prévôté de Québec, du 10 janvier 1709 au 28 janvier 1710, folio 15.

LA TRINITY-HOUSE

OU

Maison de la Trinité à Québec

La fondation de la TRINITY-HOUSE ou Maison de la Trinité, en Angleterre, remonte à 1515. Son fondateur ou organisateur fut sir Thomas Spert, contrôleur de la marine, commandant du grand navire HENRI GRACE DE DIEU.

La TRINITY-HOUSE était composée d'un maître (master), de quatre gardiens (wardens), de huit assistants (assistants) et de dix-huit anciens frères (elder brethren). Les membres de la TRINITY-HOUSE étaient choisis parmi les capitaines de la marine de guerre ou de la marine marchande.

Les pouvoirs de la TRINITY-HOUSE étaient nombreux. L'ENCYCLOPEDIA BRITANNICA les résume ainsi :

“They examine the mathematical children of Christ's hospital, and the masters of his majesty's ships ; they appoint pilots for the river Thames, settle the general rates of pilotages ; erect light houses and sea marks ; grant licenses to poor seamen, not free of the city, to row on the Thames ; prevent foreigners from serving on board our ships without licence ; punish seamen for mutiny and desertion ; hear and determine complaints of officers and men in the merchants service, but liable to appeal to the judge of the court of admiralty ; superintend the deepening and cleansing of the river Thames, and have under their jurisdiction the ballast office ; have powers to buy land, and receive donations for charitable uses ; and in consequence, relieve annually many thousands of poor seamen, their widows and orphans.”

La corporation était connue à l'origine sous le titre de “The master, wardens and assistants of the guild or fraternity of the most and glorious and undivided Trinity”.

.

Les bons résultats qu'avait donnés la TRINITY-HOUSE en An-

gleterre décidèrent nos législateurs à établir la même institution pour le Saint-Laurent.

En 1805, le 25 mars, le Parlement du Bas-Canada adoptait l'acte 45 Georges III, chapitre 12, connu sous le nom de AN ACT FOR THE BETTER REGULATION OF PILOTS AND SHIPPING IN THE PORT OF QUEBEC, AND IN THE HARBOURS OF QUEBEC AND MONTREAL, AND FOR IMPROVING THE NAVIGATION OF THE RIVER ST-LAWRENCE AND FOR ESTABLISHING A FUND FOR DECAYED PILOTS, THEIR WIDOWS AND CHILDREN."

C'est cette loi qui donna naissance à la TRINITY-HOUSE de Québec.

Le préambule fixait ainsi le nombre des membres de la corporation

"... Il est par le présent statué par l'autorité susdite qu'il sera et pourra être loisible au gouverneur, lieutenant-gouverneur ou à la personne ayant l'administration du gouvernement de cette province, pour le temps d'alors, par un instrument sous le Grand Sceau de cette province, de constituer et appointer deux personnes propres et convenables pour être maître et député-maître, lesquelles résideront dans la cité de Québec, et pas plus de sept autres personnes (dont le présent capitaine du port de Québec ou maître du havre de Québec tel que ci-après mentionné, et le surintendant des pilotes et telles personnes qui pourront être ci-après nommées pour exécuter les devoirs de leurs offices respectivement, seront deux) pour être gardiens de la Maison de la Trinité de Québec, dont quatre résideront dans la cité de Québec et trois dans la cité de Montréal, de destituer de temps à autre les dits maître, député-maître et gardiens ou aucuns d'eux, d'en nommer d'autres pour être les successeurs de ceux qui seront destitués ou qui décéderont ou résigneront leur emploi, et les dits maître, député-maître et gardiens et leurs successeurs ainsi constitués et nommés, seront, comme ils sont par le présent acte déclarés, corps incorporé et politique de nom et de fait, sous le nom de Maître, Député-Maître et Gardiens de la Maison de la Trinité de Québec"

Le statut établissait les pouvoirs et attributions de la nouvelle corporation : faire, ordonner et constituer tels et autant de règlements, règles et ordres n'étant point contraires aux lois maritimes de la Gran-

de-Bretagne ou aux lois de cette province... .. poser ou ôter des bouées et ancres, ériger des fanaux ou amers de terre, nettoyer les sables ou roches ou autres objets quelconques, réparer et améliorer le havre de Québec et régler le Cul de sac et le Hâvre de Montréal, etc., etc.

Le même statut donnait à la TRINITY-HOUSE pouvoir absolu sur les pilotes. Il fixait qu'à l'avenir personne ne pourrait obtenir une licence de pilote sans avoir fait un apprentissage d'au moins cinq années et fait au moins deux voyages en Europe ou aux îles. Il fallait aussi parler l'anglais suffisamment pour donner des ordres dans cette langue. Le pilote pouvait prendre un apprenti, mais pas plus d'un à la fois. Le taux du pilotage était fixé à seize schellings par chaque pied de tirant d'eau pour un navire, depuis le Bic ou au-dessus jusqu'au havre de Québec, et quatorze schellings pour la route de Québec au Bic. Afin d'établir un fonds pour le soulagement des pilotes et des veuves et enfants de pilotes qui pouvaient devenir infirmes, tomber dans la misère, la pauvreté et le besoin, il était statué que chaque pilote en exercice payerait huit deniers par livre de recette sur chaque pilotage qu'il pouvait faire. Le maître de la TRINITY-HOUSE était chargé de décider des matières concernant les pilotes ou des disputes entre eux et leurs apprentis.

La TRINITY-HOUSE, à Québec, a existé de 1805 à 1875. Elle a donc vécu soixante-dix ans.

L'Acte 45 Georges III, chapitre 12, qui a donné naissance à la TRINITY-HOUSE ou Maison de la Trinité de Québec, a été amendé plusieurs fois. Citons les principaux statuts qui ont rapport à la TRINITY-HOUSE :

Acte 45 Geo. III, chap. 12 (1805). Acte pour mieux régler les pilotes et vaisseaux dans le port de Québec, et les havres de Québec et Montréal, et pour l'amélioration de la navigation du fleuve Saint-Laurent : et pour établir un fonds pour les pilotes infirmes, leurs veuves et enfants.

Acte 47 Geo. III, chap. 10 (1807). Acte qui amende un acte passé dans la quarante-cinquième année du règne de Sa présente Majesté, intitulée "Acte pour mieux régler les pilotes et vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, et pour l'amélioration de la navigation du fleuve St-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes infirmes, leurs veuves et enfants.

Acte 51, Geo III, chap. 12 (1811). Acte qui amende un acte passé dans la quarante-cinquième année du règne de Sa présente Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, et pour l'amélioration de la navigation du fleuve St-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes infirmes, leurs veuves et enfants."

Acte 52 Geo III, chap. 12 (1812) Acte qui amende un acte passé dans la quarante-cinquième année du règne de Sa présente Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler les pilotes et vaisseaux dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal, et pour l'amélioration de la navigation du fleuve St-Laurent, et pour établir un fonds pour les pilotes infirmes, leurs veuves et enfants."

Acte 2 Geo IV chap. 7 (1821). Acte pour amender encore et étendre les dispositions de certains actes y mentionnés, qui ont rapport aux pilotes et à la navigation du fleuve Saint-Laurent, et pour d'autres objets y spécifiés.

Acte 9 Geo IV, chap. 24 (1829). Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet d'ériger des phares sur les côtes du fleuve St-Laurent, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte 10 Geo IV, chap. XI (1830). Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de faire l'acquisition d'un cure-môle à vapeur.

Acte 2 Victoria, chap. XIX (1839). Ordonnance pour suspendre en partie certains actes y mentionnés, et pour établir et incorporer une Maison de la Trinité dans la cité de Montréal.

Acte 2 Victoria, chap. 53 (1839). Ordonnance qui pourvoit à la confection de certains ouvrages publics, etc, etc.

Acte 4 et 5, Victoria, chap. 15 (1841). Acte pour abroger et amender certains actes et une certaine ordonnance y mentionnés, et pour étendre les pouvoirs et augmenter les fonds de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec.

Acte 4 Victoria, chap. V (1840). Ordonnance pour autoriser la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, à emprunter une certaine somme d'argent, et pour d'autres objets relatifs à la dite Corporation.

Acte 9 Victoria, chap. LV (1846). Acte pour autoriser la Maison

de la Trinité de Québec à donner des licences comme pilotes à une certaine classe de personnes y mentionnés.

Acte 10 Victoria, chap. XXVII (1847). An act to amend the Act to authorize the Quebec Trinity House to License as pilots a certain class of persons therein mentioned.

Acte 18, Victoria, chap. CLXI (1855). An act to increase the salary of superintendents of pilots and of the Bailiff of The Trinity House of Quebec.

Acte 20 Victoria, chap. CXXI (1857) An act to amend the Act intituled an Act to consolidate the laws relative to the powers and duties of the Trinity House of Quebec, and for other purposes.

Acte 26 Victoria, chap. LIII (1863). Acte pour amender l'Acte 12 Victoria, chap. 114, relatif à la maison de la Trinité de Québec.

Acte 27-28 Victoria, chap. LVII (1864). An act to amend the Act 12 Victoria, chap. 114, relative to the power and duties of the Trinity House of Quebec and for other purposes.

Acte 29-30 Victoria, chap. LVIII (1866). An act to extend the powers of the Trinity House of Quebec.

Acte 32-33 Victoria, chap. XLII (1869). An Act to amend the Act of the late Province of Canada 12 Victoria, chap. 114, to consolidate the laws relative to the powers and duties of the Trinity House of Quebec.

Acte 34 Victoria, chap. XXI (1871). Acte concernant certains officiers de la Maison de la Trinité de Québec.

Acte 36 Victoria, chap. 10 (1873). An Act to add to the number of the Members of the Corporation of The Trinity House of Quebec, and to increase the powers thereof.

Acte 38 Victoria, chap. 55 (1875). An act respecting the Trinity House and Harbour Commissioners of Quebec.

..*

Les premiers officiers de la TRINITY-HOUSE de Québec furent nommés le 6 mai 1805. C'étaient l'honorable John Young (celui-là même à qui on a élevé une statue à Moniréal), maître gardien (master warden), William Grant, député-maître gardien (deputy master warden) et John Painter Mathew Bell, Alexander Auldjo, François Des

Rivières et James Caldwell, gardiens (wardens). M. François Boucher, déjà capitaine du port, fut nommé maître du havre, et Augustin-Jérôme Raby fut continué dans son emploi de surintendant des pilotes. Tous deux, par leurs fonctions, faisaient partie de la TRINITY-HOUSE. Le premier g.effier ou secrétaire de la TRINITY-HOUSE fut Hamilton Finlay. Il fut remplacé, dès la première année (le 6 décembre), par William Lindsay

* * *

Les anciennes archives de la TRINITY-HOUSE sont en la possession de la Commission du Havre de Québec qui a absorbé ou remplacé cette corporation. Ces archives consistent en procès-verbaux des réunions des membres de la TRINITY-HOUSE, (plus de vingt gros cahiers très bien tenus et très bien conservés), listes des pilotes avec pedigree de chacun, correspondances, livres de comptes, rapports des employés, etc. etc.

Dans le premier cahier des procès-verbaux de la TRINITY-HOUSE nous trouvons deux listes, l'une des pilotes alors employés pour le pilotage du Bic à Québec et l'autre des pilotes de Québec à Montréal. Nous les citons ici :

List of Licend'd Pilots with their ages and places of Residence, copied from Mr. Raby's list given to the Custom House the 1st July 1802.

NAMES	AGES	PLACE OF RESIDENCE
Martin Chenique		Québec
Basil Prégent		"
Charles Savare	55	"
André Rolet		"
Pierre Boucher		"
Wm Lapointe		"
Wm Deluga		"
Jean Lebrun		"
Joseph Doiron, Father		"
Franc Doiron, Son		"
Charles Doiron	30	"
Basil Lapointe		"
Pierre Martinette	38	"

James Forbes	30	"
Bartholomey Lachance		Isle d, Orleans
J. Bte Théberge		"
François Lapointe		"
Joseph Pouliot	31	"
Jean Dumas	31	"
Lonis-Marie Lavoie		Pointe au Pere
Pierre Lavoie		"
Joseph Langlois	51	"
Wm Ross	41	"
Alexander Ross		"
Daniel Ross	36	"
John Ross	38	"
Joseph Doiron		"
Pierre Rouleau		"
Dofiné Petit		Trois-Pistoles
Baptiste Riotux		"
Louis Leclair	48	"
J. Bte Petit		"
Peter Fraser		Green Island
Charles Lecours		"
Wm. Petit Crew		"
Louis Gilbert		Kakona
J. Bte Chaloux		"
Joseph Bouet		Beaumont
Gabriel Chassou		St-Charles
Abraham Chassou		Beaumont
François Savard		Isle aux Coudres
Dominique Harvée	51	"
Jean Savard		"
Dominique Marier		Anse au Cap
Michel Lemieux	35	Pointe Levy
Antoine Rousselli		"
Barthélemy Pouliot		Isle d'Orleans
Ambroise Dumas	27	"
François Dumas	29	"

LIST OF PILOTS FROM QUÉBEC TO MONTREAL

NAMES	PLACE OF RESIDENCE
Charles Laprise	Quebec
Joseph Bourosse (Bourassa ?)	"
Jean Decareau Père	"
Etienne Papillon	"
Vincent Bonhomme	"
Charles Pelerin	"
François Mecteau	"
Michel Poiré	Pointe Levy
Joseph Poiré	"
Charles Poiré	"
Denis l'Abbé dit Marcheterre	Cap Santé
Pierre Doré	"
Pierre Pagé fils	"
Jean Godin	Ecureuils
Charles Raymond père	Deschambault
Augustin Belisle	Rivière du Loup
Alexis Marchand fils	Batiscan
Michel Bordeleau	Pointe aux Trembles
Joseph Morin	"
Biron de Champlain	"
Alex. Bouchard	Deschambault
Joseph Germain	Quebec
François Pagé	"

P. G. R.

(à suivre)

Les inhumations dans l'église de Sainte-Anne de la Péraie depuis 1857

1. 1857, 22 mai, Marguerite Perreault, épouse de feu Louis Baribeau, 71 ans. Marguerite était la fille de Joseph Perreault et de Marie-Anne Gouin et la petite fille de Joachim Gouin et de Elisabeth Rivard-Montendre

Ces deux derniers sont les donateurs d'un lopin de terre de 140 pieds de profondeur, sur 70 de front, enclavé dans la terre occupée actuellement par le Dr F. A. Marcotte, et sur lequel a été bâti en 1771, l'église qui a précédé immédiatement l'église actuelle.

Une messe de *Requiem* suivie d'un *De Profundis* pour Joachim Gouin et son épouse, à la charge de la Fabrique, est dite chaque année à perpétuité, dans l'église de Sainte-Anne

2. 1857, 6 juillet, Augustin Trudel, N. P., 86 ans. Grand-oncle de l'Hon. F. X. A. Trudel, sénateur.

3. 1857, 10 décembre, Guillaume Bailey, époux de feu Judith Perreault, 94 ans. Baptisé en 1763 dans la seconde église en pierre. Père de Joseph Bailey, curé de Saint Pierre les Becquets.

4. 1860, 9 août, Thérèse Rompré, épouse de feu Louis Grandbois, 69 ans. Cousine de F. X. Bellarmin Ricard, curé de la Pointe-Claire.

5. 1860, 2 octobre, Marie-Anne Marchand, épouse de Antoine Charest, 78 ans. Mère de Zéphirin Charest, curé de Saint-Roch de Québec, et sœur de Marie Prospère Marchand, mère de F. X. Coté,, procureur du séminaire de Nicolet.

6. 1861, 22 février, Georges Mc Intosh Ross, époux de Héloïse Gouin, 53 ans. Père de l'Hon. J. J. Ross, Conseiller

Législatif, Sénateur et Premier de Québec.

7. 1861, 21 mars, Narcisse Lanouette, époux de Marine La Roche, 60 ans.

8. 1861, 27 mars, Marie Louise Dury, épouse de Olivier La Flèche, 58 ans. Sœur de J. C. et Ls Dury, N. P.

9. 1862, 26 avril, Edmond Marcotte, clerc tonsuré, 29 ans. Frère de J. B. Marcotte, curé de Saint-Théodore d'Acton.

10. 1865, 19 avril, Marie Josephthe Boudreault, épouse de feu Antoine Gouin, 82 ans. Cousine de Sir A. A. Dorion, de l'Enfant Terrible, et de Joseph Dorion, curé d'Yamachiche.

11. 1865, 10 avril, Antoine Charest, époux de feu Marie-Anne Marchand. Père de Zéphirin Charest, curé de Saint-Roch de Québec.

12. 1867, 23 octobre, Zoé Gouin, épouse de feu Jacques Pelletier, 57 ans. Mère du Dr James Pelletier.

13. 1868, 22 avril, Marguerite Dury, épouse de F. X. Gervais, 72 ans. Sœur de J. C. et Ls. Dury, N. P.

14. 1868, 25 août, Marie Jeanne Brunet, épouse de Edmond Garceau, 26 ans.

15. 1869, 25 octobre, François Dauth, épouse de feu Philie Baribeau, 61 ans. Oncle de Elie Dauth, curé de Saint-Guillaume d'Upton.

16. 1870, 8 février, Adélaïde Baribeau, épouse de Firmin Lanouette. Cousine de Rémi-Léandre Hamelin, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec, et de Hilaire Casimir Hamelin, curé de Wotton.

17. 1870, 27 décembre, Geneviève Dury, épouse de F. X. Laquerre, 75 ans. Sœur de J. C. et Ls. Dury N. P.

18. 1871, 13 janvier, René Cadot, époux de feu Marie-Rose Cadieux, 91 ans, co-seigneur du fief Sainte-Marie et

neveu du grand vicaire Cadieux, des Trois-Rivières

19. 1871, 5 mai, Eléonore La Flèche, épouse de Uldoric Lanouette, 62 ans, sœur de Mgr La Flèche.

20. 1871, 31 mai, Marie Héloïse Gouin, épouse de feu George McIntosh Ross, 66 ans, mère du Dr J. J. Ross, M. D, Premier de Québec.

21. 1871 17 octobre, Pierre La Flèche, époux de feu Marie Barry, 86 ans. Oncle de Mgr La Flèche.

22. 1871, 13 décembre, Marie Anatalie Rinfret, épouse de feu Dr J. B. Garneau, M. D. 46 ans. Mère de l'hon. N. Garneau, Conseiller Législatif de Québec.

23. 1872, 25 juillet, *Amable Charest*, prêtre, 63 ans. Missionnaire à Pénétanguishene, Ont.

24. 1873, 29 mars, Marie Anne Dury, épouse de Modeste Rivard, 75 ans. Sœur de J C. et Ls Dury, N. P.

25. 1873, 25 novembre, Rose de Lima Germain, épouse de F. X. Rocheleau, 57 ans.

26. 1874, 17 janvier, David Dolbec, époux de Adélaïde Dumas, 46 ans.

27. 1874, 16 mars, Nérée Nobert, époux de Sabine Nobert, 55 ans. Oncle de Edouard LaFlèche, curé de Victoriaville.

28. 1874, 16 avril, F. X. de Villers, 69 ans.

29. 1874, 26 juin, Marie Marine LaRoche, épouse de feu Narcisse Lanouette, 64 ans.

30. 1874, 10 septembre, Esther Charest, épouse de feu Cyprien Le Duc, 66 ans. Sœur de Amable Charest, prêtre.

31. 1875, 8 mars, Marie Sabine Nobert, épouse de feu Nérée Nobert, 48 ans. Tante de Ed. LaFlèche, curé de Victoriaville.

32. 1875, 19 avril, Marie-des-Neiges Cadot, épouse de Félix Brunet, 62 ans.

33. 1875, 9 juin, Frs-Augustin La Elèche, époux de Marie-des-Neiges Charest, 60 ans. Frère de Mgr LaFlèche.
34. 1875, 7 août, Marie Elisabeth LaFlèche, 18 ans. Sœur du chanoine LaFlèche et du curé de Saint-Paulin.
35. 1876, 18 janvier, Frs. Trudel, époux de Adélaïde Le Petit, 72 ans.
36. 1876, 10 mars, Adélaïde Le Petit, épouse de François Trudel, 73 ans.
37. 1876, 6 décembre, Claire Juneau, 58 ans.
38. 1877, 10 janvier, *Hospice Douville*, clerc minoré, 24 ans. Cousin de Mgr Douville, de Nicolet.
39. 1877, 13 août, Eugénie Marcotte, fille de François, 19 ans. Sœur de F. A. Marcotte M. D. M. P.
40. 1878, 31 octobre. Marguerite Désaillers, épouse de feu Michel Tessier, 79 ans. Mère du chanoine Tessier, de Louiseville.
41. 1879, 26 novembre, Eizéar Baribeau, époux de Elise Dauth, 54 ans. Père de l'avocat Eugène Baribeau.
42. 1880, 7 février, Félix Brunet, époux de feu Marie des Neiges Cadot, 67 ans.
43. 1880, 25 mai, Firmin Lanouette, époux de feu Adélaïde Baribeau, 72 ans.
44. 1881, 24 juillet, Rose de Lima Montreuil, épouse de Ephrem Charest, 64 ans.
45. 1882, 13 septembre, Eudore Garneau, épouse de Marie Jeanne Angers, 23 ans. Frère de N. Garneau, C. L.
46. 1883, 25 février, Marie des Neiges Gervais, épouse de Elie Tessier, 65 ans.
47. 1883, 2 mai, Praxède Godin, épouse de Paul La-Flèche, 64 ans.
48. 1883, 20 août, Luc Loranger, époux de Marie Anne Baribeau, 73 ans. Père de Enoch Loranger, Zouave Pon-

tifical.

49. 1887, 15 octobre, Louis LaFlèche, 79 ans. Cousin de Mgr LaFlèche.

50. 1883, 27 décembre, Marie-Anne Bailey, épouse de Jean Baptiste Garneau, M. D. Sœur du curé de St Pierre les Becquets.

51. 1884, 9 avril, David LaFlèche, époux de fêue riette Barry, 82 ans. Cousin de Mgr LaFlèche.

52. 1884, 23 août, Antoine Dolbec, 77 ans.

53. 1884, 15 octobre, Olivier La Flèche, époux de feue Marie-Anne Dury, 89 ans. Cousin de Mgr LaFlèche.

54. 1885, 14 septembre, Benjamin Bailey, 79 ans. Frère du curé de St-Pierre les Becquets.

55. 1885, 9 octobre, Marie-Anne LaFlèche, épouse de Antoine Charest, 69 ans. Sœur de Mgr LaFlèche.

56. 1885, 30 octobre, Alexina Bo svert, épouse de Philippe LaFlèche, 22 ans.

57. 1886, 25 mars, Elie Tessier, époux de Marie-des-Neiges Gervais, 75 ans.

58. 1886, 26 mars, François Marcotte, époux de Cécile Hardy, 76 ans, Père du Dr F. A. Marcotte, M. P.

59. 1887, 10 février, Maris-des-Neiges Charest, épouse de feu Frs. Aug. LaFlèche, 69 ans. Sœur de Zéphirin Charest, curé de Saint Roch de Québec. Mère du Chanoine LaFlèche et du curé de St Poulin.

60. 1888, 3 janvier, Marie-Anne Baribeau, épouse de feu Luc Loranger.

61. 1888, 24 octobre, Ephrem Charest, époux de feue Rose de Lima Montreuil, 78 ans. Aïeul maternel de l'abbé Joseph Grandbois, de l'Université-Laval, et oncle des abbés Venant Charest, de Sherbrooke, Gédéon, Edouard et Georges Brunel et de Mgr Douville.

62. 1889, 15 juillet, Paul LaFlèche, époux de Praxè de Godin, 80 ans. Cousin de Mgr LaFlèche.
63. 1892, 4 janvier, Pierre Le Bœuf, époux de Martine Gariépy, 86 ans. Maître-chantre durant 60 ans.
64. 1892, 29 novembre, Marie-Louise LaFlèche, fille de Frs Augustin, 31 ans. Sœur du chanoine LaFlèche et du curé de Saint-Paulin.
65. 1893, 8 juillet. *Louis-Edouard Dupuis*, 70 ans. Curé de Ste-Anne durant 31 ans.
66. 1803, 19 décembre, Elmina Boudrias, épouse de Othon Tessier, 36 ans
67. 1894, 27 janvier, J. B. Garneau, M. D., époux de Virginie De Foy, 77 ans. Père de N. Garneau C. L.
68. 1896, 21 novembre, Nazaire Lanouette, 56 ans.
69. 1898, 23 février, Cecile Hardy, épouse de Frs. Marcotte, 70 ans. Mère de F. A. Marcotte, M. D. M. P.
70. 1899, 13 septembre, Amandine LaFlèche, épouse de Olivier Baribeau, 36 ans. Sœur de Louis LaFlèche, curé de Grand-Mère.
71. 1900, 29 mars, *Benjamin Cyrille Bochet*, chanoine, curé de Ste-Anne, 67 ans.
72. 1900, 14 avril, Louis C. Tessier, époux de Rose de Lima Laguerre, 84 ans. Père de J. A. Tessier, Ministre de la Voierie.
73. 1900, 12 août, F. A. Marcotte, fils du Dr. 9 mois.
74. 1901, 27 mars, Marie Arline Lanouette, épouse de l'Hon J. J. Ross 66 ans.
75. 1901, 27 avril, Georges Baribeau, époux de Rose de Lima LaFlèche, 66 ans. Père de C. O. Baribeau, curé de Saint-Elie de Caxton.
76. 1901, l'Hon. *J. J. Ross*, époux de Arline Lanouette, 68 ans. Sénateur, Conseiller Législatif et Premier de

Québec

77. 1901, 9 septembre, Rose de Lima LaFlèche, épouse de Georges Baribeau, 66 ans. Mère de C. O. Baribeau, curé de Saint-Elie de Caxton.
78. 1903, 7 janvier, Elise Dolbec, épouse de Trefflé Lacroix, 69 ans.
79. 1903, 21 avril, Rose de Lima Laguerre, épouse de feu Louis de C. Tessier, 88 ans. Mère de J. A. Tessier, Ministre de la Voierie.
80. 1903, 21 décembre, Olivier Baribeau, époux de Marie-des-Neiges Baribeau, 41 ans. Frère de C. O. Baribeau, curé de Saint-Elie de Caxton.
81. 1904, 12 juin, Marie Jacques René Marcotte, fils du Dr, 3 mois.
82. 1905, 28 février, Corinne Dufresne, épouse de J. A. Rousseau, M. P. Banquier, 32 ans.
83. 1905, 11 mai, Marie Germaine François Marcotte, fille du Dr 3 mois.
84. 1906, 10 janvier, J. R. A. Frenette, fils de J. H. Frenette, 11 ans.
85. 1906, 3 avril, Nazaire Dolbec, époux de Sophie Perreault, 71 ans.
86. 1906, 26 mai, Louis LaFlèche, époux de Georgiana Charland, 67 ans. Cousin de Mgr. LaFlèche et chantre durant 50 ans.
87. 1906, 8 septembre, Martine Tessier, 79 ans.
88. 1907, 2 mai, Eva Tessier, fille de Côme, 22 ans.
89. 1907, 15 décembre, Hermina Sylvestre, épouse de Ovila Frechette, 32 ans.
90. 1908, 8 février, Théophile Lanouette, épouse de feu Marie Brouillette, 80 ans.
91. 1908, 12 février, J. H. Frenette, épouse de Angé-

lina Baribeau.

92. 1908, 14 février, Eulalie Ricard, sœur de N. E. Ricard, curé de Saitot Zéphirin de Courval, 82 ans.

93. 1908, 19 février, Sophie Barry, fille de Hercule Barry, 18 ans.

94. 1908, 5 mars, Fébronie Bertrand, épouse de Alarie Le Bœuf, 33 ans.

95. 1908, 15 mars, Marie Caroline Bouillé, fille du Dr. 1 jour.

96. 1908, 20 avril, Octave Juneau, fils de Elzéar, 28 ans.

97. 1908, 28 juillet, Esther Laganière, épouse de feu F. X. Gervais, 80 ans.

98. 1908, 25 novembre, Marie-Anne St-Cyr, épouse de feu Dominique St-Cyr, M. P. P. 75 ans.

99. 1908, 17 décembre, Philie Nsrmandin, 70 ans.

100. 1909, 15 février, Clovis Bigué, fils de feu Adolphe 26 ans.

101. 1909, 22 mars, Ludger Laguerre, époux de Céline Tessier, 68 ans.

102. 1909, 24 mai, Céline Laguerre, épouse de feu Ludger Laguerre, 75. Sœur du Chanoine Tessier, curé de Louiseville.

103, 1909, 16 décembre, Yolande Bouillé, fille du Dr. 9 mois.

104. 1910, 24 janvier, Adrienne Nobert, fille de feu Honoré Nobert, 47 ans. Cousine de Edouard LaFlèche, curé de Victoriaville.

105. 1910, 6 juin, Elzéar Grandbois, époux de Fléphire LaFlèche, 77 ans. Oncle de Joseph Grandbois, prêtre de l'Université-Laval.

106. 1910, 22 septembre, Jeannette Grandbois, fille de

feu Elzéar. 34 ans.

107. 1910, 7 novembre, Venant Ricard, époux de Rose Vallée, 31 ans.

108. 1911, 29 avril, Hermine Malo, épouse de Pierre Bourassa, 58 ans.

109. 1911, 21 juillet, Octave Héroux, époux de Eugénie Perreault, 43 ans.

110. 1911, 27 août, Lumina Laganière, épouse de Côme Leduc, 63 ans.

111. 1911, 7 septembre, Marie Lacroix, fille de André, 63 ans.

112. 1911, 19 octobre, Philomène Tessier, fille de feu Michel, 74 ans. Sœur du Chanoine Tessier, de Louiseville.

113. 1912, 14 janvier, Virginie Vézina, épouse de Olivier Frigon, 69 ans.

114. 1912, 7 janvier, Hélène Gauthier, fille de Alphonse, 20 ans.

115. 1912, 28 août, Amedée Trudel, époux de Hyppolite LaFlèche, 65 ans.

116. 1912, 4 octobre, Wilfrid Godin, époux de Alvina Cadot, 45 ans.

117. 1912, 4 novembre, Sophie Perreault, épouse de Nazaire Dolbec, 81 ans.

118. 1912, 3 décembre, Charles Laganière, époux de Marie-Anne LeDuc, 64 ans.

119. 1912, 16 décembre, Sara Laguerre, épouse de Pierre Maranda, 72 ans.

120. 1913, 28 février, Antoine Tessier, époux de Rose de Lima Rouleau. Cousin de Joseph Tessier, curé de Warwick.

121. 1913, 3 avril, Hubert LaFlèche, fils de Olivier, 81 ans. Cousin de Mgr LaFlèche.

122. 1913, 13 juin, Pierre Bourassa, époux de feu Hermine Malo, 66 ans.
123. 1913, 26 août, Aurélie Vallée, épouse de feu Aimé Grimard, 87 ans.
124. 1913, 16 septembre, Prosper LaFlèche, fils de David, 77 ans.
125. 1913, 31 octobre, Narcisse Asselin, époux de Cléophrée Le Bœuf, 71 ans.
126. 1914, 16 janvier, Céline Deveau, épouse de Elzéar Juneau, 72 ans.
127. 1914, 18 avril, Trefflé Lacroix, époux de Elise Dolbec, 79 ans.
128. 1914, 25 mai, Seraphin Lanouette, époux de Ursule Rivard, 68 ans.
129. 1914, 12 juin, Alfred Vallée, époux de Hélène Maranda, 39 ans.
130. 1914, 6 juillet, Indianna Brousseau, épouse de Charles Tessier, 43 ans.
131. 1914, 22 août, Herménégilde Germain, époux de Hartime Bochet, 57 ans.
132. 1914, 25 septembre, Lionel Désaulniers, fils de Arthur L. Désaulniers, M. P. 9 ans.
133. 1914, 29 septembre, Eugène Baribeau, avocat, époux de Jeanne Gouin, 57 ans.
134. 1915, 9 janvier, Eugène Tessier, époux de Mélina Baribeau, 52 ans, frère du R. P. Wenceslas Tessier, S. J.
135. 1915, 12 février, Léon Paquet, époux de Délima Dusablon, 73 ans.
136. 1915, 24 mars, Philomène LaFlèche, épouse de Ephrem Dessureau, 77 ans. Cousine de Mgr LaFlèche.
137. 1915, 17 avril, Louis Mayrand, époux de Eloïse Raymond. Beau-frère du juge Isidore Belleau, 68 ans.

138. 1915, 4 juillet, Gabrielle, fille du Dr Bouillé, 9 mois.
139. 1915, 24 juillet, Célestin Dumas, époux de Henriette Baribeau, 86 ans
140. 1915, 12 août, Rose de Lima Rouleau, épouse de Antoine Tessier, 78 ans.
141. 1915, 6 septembre, Onésime Trottier, époux de Clémentine Rancour, 81 ans.
142. 1915, 11 décembre, Georgiana Laguerre, épouse de Elie Baillargeon, 51 ans.
143. 1916, 3 janvier, Augustin Cadot, époux de Marie Angers, 78 ans.
144. 1916, 9 janvier, Jeffrey Jobin, époux de Célaure Rouet, 72 ans. Frère de Ludger Jobin, percepteur du Revenu.
145. 1916, 28 août, Zéphire Tessier, épouse de Herménégilde Godin, 86 ans.
146. 1916, 3 octobre, Olivine Nobert, épouse de Prosper Mayrand, 71 ans.
147. 1916, 17 octobre, Clémentine Rancour, épouse de Onésime Trottier, 72 ans.
448. 1917, 10 janvier, Audinas Viviers, fils de Saül, 39 ans.
149. 1917, 29 mai, Pamela Nobert, fille de Nérée, 60 ans. Cousine de Edouard LaFlèche, curé de Victoriaville.
150. 1917, 28 juillet, *Louis Eugene Barry*, curé de Milbury, Mass, 57 ans.
151. 1917, 29 décembre, Hermine LaFlèche, épouse de feu Honoré Nobert, 88 ans. Cousine de Mgr LaFlèche.
152. 1889, 29 octobre, Corinne, fille de J. A. Rousseau, banquier, M. P. 2 ans.
153. 1893, 27 décembre, Caroline Hamelin, épouse de

J. A. Rousseau. 32 ans.

154. 1894, 16 mars, Marie Madeleine, fille de J. A. Rousseau, 22 mois.

J. T. R. LaFlèche, curé.

QUESTIONS

Un de mes correspondants de France prétend descendre de Michel Drouard marié à Québec, le 10 novembre 1726, à Marie-Catherine Rouer de Villeray. On sait que cette dernière devint en secondes nocces l'épouse de Michel de Salaberry qui fut le grand-père du héros de Châteauguay. D'après Mgr Tanguay (vol I, p. 450), du mariage Drouard-de Villeray seraient nés cinq enfants, dont deux garçons Michel-Jean-Baptiste et Joseph. Mgr Tanguay ne donne pas la descendance de ces deux Drouard. Pourrait-on m'aider à retracer, par l'entremise du *Bulletin*, la descendance de Michel-Jean-Baptiste Drouard et de Joseph Drouard ?

A. B. G.

—Quelqu'un des lecteurs du *Bulletin* pourrait-il me fournir des renseignements au sujet des anciennes forges Radnor, près des Trois-Rivières ?

I. T.

—Il y avait autrefois, au Canada, des capitaines et des majors de milice. Quelle différence y avait-il entre un capitaine et un major ? — Y a-t-il des pièces donnant la date de la commission des capitaines et des majors de milice ?

FERMONT

Lettre de l'Intendant Bigot au ministre

Québec, 23 octobre 1755.

Monseigneur,

Un habitant me remit il a quelques jours un cahier de registre écrit en anglais, qu'il avait trouvé sur le champ de bataille après l'action qui s'est passée au Fort Duquesne, il ne s'y est trouvé d'intéressant que deux minutes des instructions que le général Braddock avait donné au colonel Johnson et au colonel Shirley. Je les ai fait traduire par M. Perthuis, Con s au Conseil Supérieur et j'ay l'honneur de vous en adresser cy-joint les copies.

Les instructions du colonel Shirley confirment bien le projet des Anglais de s'emparer de Niagara et de toute la partie de terre qui borde au sud le lac Ontario, sous prétexte de protéger les cinq nations, et les faire rentrer dans leurs anciennes possessions, que les Anglais prétendent que nous leur avons enlevé. Vous y remarquerez, Monseigneur, que ce colonel est autorisé à tirer sur le trésor du Roi d'Angleterre les sommes nécessaires pour ses opérations, ce qui prouve que ce prince fait la plus grande partie des dépenses pour l'exécution des projets qu'il a formé contre le Canada

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre, etc.

Bigot [1]

(:) Manuscrits relatifs à la Nouvelle-France, 1ère série, cahier II, p. 4865.

La communauté des cordonniers à Montréal

Au temps de la Nouvelle-France, il semble que les gens de professions et de métiers se constituaient en corporations et communautés tout comme dans l'ancienne France.

J'ai déjà publié dans le *Canadian Antiquarian*, (janvier 1915), un document établissant que les marchands de Montréal avaient un syndic et des adjoints en 1754 et le Bulletin des recherches historiques (novembre 1917) a recueilli mes notes sur la société des armuriers de Montréal, au 17^e siècle. Voici une nouvelle pièce qui nous informe que les cordonniers avaient également leur communauté.

* * *

Audience tenue le mardy, 26 octobre 1728 par M. le substitut du proc. du Roy, Lepallieur [Michel].

Entre la communauté des Me. Cordonniers comparant par les nommés Jean Ryday, Em. Moreau et Jacques Vigers faisant pour la d. communauté des Cordonniers de cette ville, demandeurs aux fins de leurs requête, tendant à ce que les défendeurs cy après nommés, pour n'avoir pas rendu et offert le pain bénit le jour de la feste de St. Crespin et St. Crespion en la manière nccoutumée ; il soit condamné à rendre le d. pain bénit le jour de la St. Simon prochain. Et aux dépens d'une part. Et Joseph Dugast, Me. cordonnier de cette ville défendeur et comparant d'autre part qui a dit, qu'il n'a jamais refusé d'obéir à l'ancienne convention de la *confrairie* de St. Crespin et St Crespignon, qu'il n'est pas vray qu'il ait receus aucuns deniers pour faire la depense des

services et messes qu'il est prêts de fournir sa part de la grande messe qui sera célébré et de rendre le pain bénit, qu'au surplus les offres qu'il fait ne sont point d'obligation n'y ayant aucuns actes passé qui oblige. Et veut cependant, comme il est déjà dit, rendre le d pain bénit le jour de St. Simon, Jude, 28e de ce mois que la messe qui sera dite et célébré en l'honneur de St. Crespin et St. Crespignon soit à communs frais.

Nous parties Oüies avons condamné led défendeur suivant ses offres à fournir le jour de St. Simon, St. Jude 28e de ce mois, un pain bénit honorable et à l'ordinaire et à contribuer de sa part à la célébration de la grande messe qui sera dite et célébrée en l'honneur des d Sts. jour le bien de la société des d. cordonnier, ce qui sera à l'avenir continué sans interruption et unanimement. Et est acte que les parties tant pour eux que pour les absents, veulent et entendent que la confrairie soit continué sans pour quelques raisons que ce puisse estre aucuns d'eux puisse y contrevenir, ordonnons en outre que la contribution qui sera faite pour la défense des services sera mutuelle entre eux et que ceux qui y manqueraient ces présentes seront exécutoires à l'encontre d'eux.

Les dépens taxées à 1t, 17s, Mandois fc.

* * *

On remarquera que le scribe dans le même document, à quelques lignes d'intervalle, écrit Crespin. Crespignon, puis Crespignons. Evidemment, le nom de Saint Crépien ne lui était pas aussi familier que celui de son compagnon,

E. Z. Massicotte

De la Rocque, sieur de Roberval

Nos écrivains parlant de Jean-François de la Rocque ont dit qu'il était soit natif de Picardie ou gentilhomme de cette province. C'est tout autre qui est vrai. Le Rev. P. Le Jeune, O. M. I. (*Tableaux synoptiques de l'Hist. du Can.*, p 18) donne une note plus juste lorsqu'il annonce que M. de Roberval naquit à Carcassonne, (aujourd'hui chef lieu du département de l'Aude) où son père était connétable, et que sa mère Isabeau de Poitiers lui passa le fief de Roberval. Cependant M. G. de Genouillac (*Dict. des fiefs de l'an. France*, p 436) nous apprend que la seigneurie de Roberval fut possédée par la maison de la Rocque-Latour en 1541.

Notre personnage est originaire de Guyenne. La famille est d'ancienne chevalerie et paraît avoir emprunté son nom au bourg et château de la Rocque situés sur la rive droite de la Garonne, dans le Bordelais. Son nom s'est écrit : de la Roque, de Laroque et de La Rocque. Cette dernière orthographe a été adoptée définitivement toute vicieuse qu'elle est puisqu'elle ne saurait traduire l'expression de *Ruppe* qui, dans presque tous les titres latins, a servi à désigner le lieu et la famille dont il est question.

La seigneurie des de la Rocque est fréquemment citée dans le *Catalogue des rôles gascons*, par succession féminine. Trois autres terres possédées par la maison de la Rocque ont servi à distinguer les branches qu'elle a produites :

1°. Le château des Budes, bâti en 1308 par le pape Clément V. C'était une des plus fortes places et une des premières baronnies de Guyenne. Acqui par M. M. de la Rocque-Latour en 1570.

2°. Le château de Latour (Guyenne) construit en 1348 ; seigneurie possédée par de la Rocque-Latour en 1400 (château détruit en 1793).

3°. Le château de Tastes, sur la rive droite de la Garonne, près de Sainte Croix du Mont. Cette seigneurie située dans la Gascogne passa aux de la Rocque-Latour en 1700.

Aux archives de Bordeaux, répertoire des familles nobles, (Belleval, notaire, liasse 1541-1543) on trouvera l'acte par lequel le 3 avril 1541, Jean-François constituait ses procureurs : Guy Richard de Roffignac, chevalier ; Jacques Camiac, écuyer, sieur de Pliant, et Louis Rostaing, écuyer, sieur de Latour, pour retirer tous les prisonniers qui voudraient aller au Canada et obtenir ainsi leur liberté conformément aux lettres de François I.

Cette famille de la Rocque-Latour compte actuellement en France des représentants.